



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.164/30
1er août 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES STOCKS
DE POISSONS DONT LES DÉPLACEMENTS S'EFFECTUENT
TANT À L'INTÉRIEUR QU'AU-DELÀ DE ZONES
ÉCONOMIQUES EXCLUSIVES (STOCKS CHEVAUCHANTS)
ET LES STOCKS DE POISSONS GRANDS MIGRATEURS

Sixième session

New York, 24 juillet-4 août 1995

DÉCLARATION PRONONCÉE PAR LE PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE
À L'OUVERTURE DE LA SIXIÈME SESSION LE 24 JUILLET 1995

1. Je suis heureux de vous accueillir à la sixième session de la Conférence des Nations unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs. La Conférence est convenue que ses travaux s'achèveraient à la présente session par l'adoption d'un accord relatif à la conservation et à la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs.

2. Lors des sessions précédentes, j'ai appelé l'attention sur la situation des pêcheries mondiales et noté qu'environ 70 % des stocks mondiaux de poissons avaient été épuisés par la surexploitation. Alors que nous abordons l'étape finale de la Conférence, il ne faut pas oublier que, malgré les intentions louables de la communauté internationale et les efforts soutenus qu'elle déploie depuis plus de 20 ans, l'état de la conservation et de la gestion des pêcheries mondiales ne s'est guère amélioré. Il est donc impératif de s'attaquer d'urgence, sur tous les fronts, aux causes profondes du problème si l'on veut réussir à faire remonter la production halieutique.

3. Lors de la Conférence sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio en 1992, les dirigeants nationaux se sont engagés à rechercher un monde meilleur où les ressources naturelles soient exploitées pour le bénéfice de tous d'une manière durable et écologiquement rationnelle. La présente Conférence a dû prendre en considération le fait que la pêche, aussi bien en haute mer qu'à l'intérieur des zones relevant de la juridiction nationale, doit être plus efficacement contrôlée si l'on veut assurer la durabilité des ressources halieutiques mondiales.

4. Nous aurons considérablement progressé sur cette voie si nous parvenons ici même à arrêter des mesures concrètes permettant de veiller à ce que tous les États adoptent des pratiques efficaces et rationnelles pour la conservation et

la gestion des pêcheries dans tous les domaines concernant les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrants.

5. Durant les années 70, alors qu'était négociée la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer adoptée en 1982, on nourrissait l'espoir que l'application d'une juridiction étendue et de règles plus précises pour l'exploitation des ressources de la mer permettrait d'améliorer sensiblement la conservation et la gestion des pêcheries. Force est toutefois de constater que les améliorations escomptées ne se sont pas encore matérialisées et que la Convention de 1982 n'est toujours pas véritablement mise en oeuvre. C'est donc à nous qu'est donnée maintenant une occasion unique d'ouvrir la voie à son application effective.

6. On a jusqu'à présent sous-estimé les aspects politiques de la conservation et de la gestion des pêcheries. Cette question exige que des décisions impopulaires soient prises afin de limiter à des niveaux viables les captures et les opérations de pêche. De nombreux gouvernements ont eu du mal à faire face aux problèmes ainsi posés du fait que les décisions requises ont d'importantes conséquences sur le plan commercial et politique.

7. On n'avait pas prévu, au moment de l'élaboration de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, que de nombreux gouvernements augmenteraient les subventions qu'ils accordent à l'industrie de la pêche, ainsi qu'ils l'ont fait pour les opérations se déroulant tant à l'intérieur des zones relevant de la juridiction nationale qu'en haute mer. Les subventions consacrées à la construction de navires et aux opérations de pêche ont masqué le coût réel des activités halieutiques et ont conduit à l'expansion de ces activités bien au-delà de la capacité des ressources mondiales en poissons.

8. Le régime que nous mettons actuellement en place grâce à la présente Conférence constituera un cadre permettant aux États de faire face aux réductions des captures et de l'effort de pêche qui seront nécessaires pour assurer aux pêcheries un avenir durable et apporter une contribution effective à la sécurité alimentaire mondiale pour les générations actuelles et futures.

9. Je tiens à souligner ici la mesure dans laquelle tous les participants ont reconnu la gravité des questions dont est saisie la Conférence ainsi que la lourde responsabilité qui nous incombe collectivement à cet égard. Nous avons accompli un travail ardu afin de trouver des solutions communes. Celles-ci se retrouvent maintenant dans le projet d'accord.

10. Je suis particulièrement reconnaissant aux États qui ont entrepris depuis la dernière session de la Conférence des efforts particuliers pour que nos travaux puissent avancer. Dans la déclaration de clôture que j'ai prononcée à la dernière session, j'ai encouragé les délégations à engager des consultations intersessions afin de faciliter l'entente sur toutes les questions en suspens. J'ai également indiqué que je resterais à l'écoute des délégations et les consulterais en prévision de la présente session. Comme lors des sessions précédentes, j'estime qu'il convient, dans l'intérêt de la transparence, de rendre compte à la Conférence de l'issue de mes consultations.

11. Je suis heureux de vous informer à cet égard que j'ai été invité à participer à la réunion d'un petit groupe d'États convoquée le mois dernier à Washington sur la proposition de la délégation des États-Unis. Je suis reconnaissant à M. Larry Snead et à ses collègues d'avoir pris cette initiative. Elle a donné lieu à un échange de vues sur l'un des aspects les plus difficiles du projet d'accord : la question de l'application par les États autres que ceux du pavillon. Étant donné que cette réunion était purement officieuse et exploratoire, les participants ne sont parvenus à aucune conclusion, mais je crois que, de l'avis unanime, le dialogue a été extrêmement constructif et les idées échangées se sont révélées très utiles.

12. La semaine dernière, j'ai convoqué une réunion officieuse, comme je l'avais fait avant la dernière session de la Conférence, afin d'engager des consultations sur la question de l'application, et je suis reconnaissant à toutes les délégations qui y ont pris part. Ces consultations ont permis d'accomplir de très grands progrès dans ce domaine. J'ai l'intention de vous soumettre pour examen, en temps voulu, un projet révisé de l'article 21.

13. Nous entamons maintenant notre dernière session de fond et devons achever nos travaux en adoptant un accord final. Le programme de travail a été arrêté à notre dernière session et je ne vois aucune raison pour le modifier. La session sera courte et il nous faudra consacrer beaucoup de temps aux travaux techniques concernant la mise au point définitive du texte et son harmonisation dans toutes les langues. Le Secrétariat et les services d'édition et de traduction ont déjà accompli à notre intention certains travaux préliminaires, qui sont reflétés dans le document de séance CRP.7. Nous devons également examiner le projet d'acte final de la Conférence que le Secrétariat a élaboré pour nous. En outre, nous aurons peut-être aussi à examiner d'autres questions qui pourraient être soulevées.

14. Notre calendrier est donc très chargé et je voudrais vous prier instamment de concentrer votre attention sur les parties du texte qui doivent être améliorées et de ne pas essayer de relancer le débat sur des questions qui ont été pour l'essentiel réglées et au sujet desquelles le texte bénéficie d'un appui général. Je voudrais aussi demander aux délégations qui ont des préoccupations particulières ou des suggestions à faire en vue d'apporter d'autres améliorations au texte de me les faire connaître dès que possible afin que nous puissions résoudre les problèmes en procédant le cas échéant à des consultations officieuses. En même temps, je dois rappeler aux délégations que le texte en son état actuel est le fruit de négociations et de discussions approfondies qui se sont déroulées au cours des cinq sessions précédentes, et qu'il traduit un équilibre soigneusement étudié. Il conviendra donc, si vous proposez des modifications, de vous demander en premier lieu si celles-ci respectent l'équilibre et l'intégrité du projet d'accord dans son ensemble.

15. Cette étape de nos travaux devra s'achever au plus tard au milieu de la semaine prochaine afin que le Secrétariat ait le temps nécessaire pour diffuser le texte final du projet d'accord avant son adoption à la fin de la semaine à venir.

16. Étant donné que nous devons prendre des décisions de fond durant la présente session, je vous invite à vérifier que vos pouvoirs sont en bonne et due forme. Ils devront être déposés auprès du Secrétariat comme l'exige le règlement intérieur.

17. Nous avons beaucoup à faire durant les deux semaines à venir. Je suis convaincu que vous êtes tous animés par la volonté de mener à bien nos travaux qui seront couronnés par l'adoption de l'accord. Je me réjouis à la perspective de collaborer avec vous durant la présente session afin de parvenir à un résultat qui nous fera honneur et permettra d'établir un régime garantissant un avenir durable aux stocks chevauchants et aux stocks de poissons grands migrants dans le monde entier.
